Descente du juge d'instruction. — Nous avons relaté, il y a quelques jours, sous cette rubrique « Un pompier grièvement blessé par un soldat », la sauvage agression dont a été victime, à l'estaminet de Mme Vve Hollain, rue du Pré-de-la Baille, le pompier caserné Desbonnets, de la part du soldat Defetombe, du 155e d'infanterie, à Lérouville, revenu en congé de 25 jours à l'occasion de la nouvelle année.

Ce militaire, en uniforme, a été amené à Tourcoing vendredi par deux gendarmes de Lille; il avait les menottes!

M. Vitry, juge d'instruction et M. Planque, greffier, sont venus par le même train; l'agresseur et sa victime ont été confrontés dans le cabinet de M. le commissaire central; plusieurs témoins ont été entendus entre autres Madame Hollain et sa jeune fille et le cabaretier de la rue de la Lutte chez qui Defetombe avait d'abord cherché querelle à Desbonnets.

Les magistrats sont repartis un peu après 5 heures, mais l'inculpé est resté au poste de police jusque vers 6 heures.

L'état du pompier ne s'est guère amélioré; les yeux sont toujours de plus en plus tuméfiés. Il devra se rendre à l'hôpital à Lille pour la pose d'un appareil

Un enfant dans un bassin. Nous avons à faire une rectification à propos de la nouvelle que nous avons donnée hier, d'un enfant tombé accidentellement dans un bassin près de la rue Carnot ; il n'y a eu qu'un sauveteur : M. Narcisse Labis, maçon, demeurant rue de l'Alma à Roubaix.

Chevaux emportés. — Vendredi à 10 heures 1/2 du matin M. Stampert, boucher, rue de la Croix-Rouge, accompagné de son domestique, descendait en voiture la rue du Moulin-Fagot. Tout à coup le cheval, prenant peur, se mit à ruer des ruades, brisa les brancards, arracha le *trapcier* et partit à une vitesse vertigineuse par la rue de la Cloche, traînant après lui les débris des brancards et des harnais, ce qui augmentait encore son affolement.

Plusieurs personnes avaient, mais vainement, tenté d'arrêter. A la hauteur de la rue de la Verte-Feuille, un courageux jeune homme, Léon Castelain, âgé de 17 ans, domestique chez M. Didry-Neyt, rue de la Cloche, parvint à saisir les guides; il fut aussitôt renversé sur la chaussée, mais il ne lâcha pas prise et se laissa traîner jusqu'à ce que M. Gilles Baisez, terblanchier rue des Archers et M. Dumonchelle, chantre à Saint-Christophe, parvinssent à le maîtriser. C'est un vrai miracle que dans une rue comme la rue de la Cloche, où la circulation est toujours fort active, on n'ait pas à déplorer d'accident ; M. Stampert et son domestique, qui avaient été projetés sur le pavé, se sont relevés sans aucun mal.

— Vendredi vers midi, un fermier de Neuville-Saint-Vaast avait sa voiture à la porte de M. Pipo, boulanger à l'angle des rues Ste-Germaine et Hoschard. Le fermier était venu pour vendre le cheval et le marché allait être conclu quand l'animal partit à fond de train et ne put être arrêté que rue St-Blaise, par un ancien domestique de Pelouse, Louis Mulnoz, âgé de 46 ans, demeurant rue St-Louis, qui a été traîné sur une distance de 25 à 30 mètres.

— Le même jour, à 4 heures de l'après-midi, les deux chevaux attelés à un canon de M. Sex, rue du Château, qui s'étaient emballés place Thiers, ont été arrêtés, non sans dangers rue de Cheuzy, par Ange Vendewalle, domestique, demeurant rue Faidherbe.

Mouveaux. — *Pose des rails pour la ligne de tramways de Roubaix à Mouveaux.* — Vendredi matin on a commencé à Mouveaux les travaux pour l'établissement de la voie ferrée des tramways de Wattrelos à Mouveaux par Roubaix.

Neuville — *Conseil municipal.* — Dimanche prochain, à 11 heures du matin, le conseil se réunira en bien modeste mairie de ses séances. Ordre du jour : 1° Installation des deux conseillers nouvellement élus, MM. Delesperee et Liard; 2 Election d'un adjoint en remplacement de M. Ducatteau, démissionnaire.

Communications

L'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Institut Colbert tiendra une réunion générale le dimanche 27 courant, à 10 h. 1/2 du matin, dans une des salles de l'école, rue de Gand. Ordre du jour : Compte-rendu général de l'année 1894; renouvellement de la commission. Les Anciens Elèves qui auraient pris record de convocation sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ANCIENS MILITAIRES. — Dimanche 27 courant, réunion de la commission à quatre heures. — A cinq heures, réunion des sociétaires, café Leclercq, *rue Besarmont.*

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

LILLE

L'abbé Naudet à Lille. — Nous avons annoncé que M. l'abbé Naudet avait accepté de venir donner une conférence à Lille, sur la question sociale. C'est le dimanche 3 mars que cette conférence aura lieu à l'Hippodrome.

La Société régionale des Architectes du Nord de la France vient de tenir sa séance annuelle, à Lille.

La Société a procédé à l'installation de son bureau qui est ainsi composé pour l'année 1895 :

Président, M. Batteur, architecte à Lille; vice-président, M. Destombes, à Roubaix; secrétaire général, M. Mourcou, à Lille; secrétaire adjoint, M. Cockenpot, à Lille; archiviste, M. Contamine, à Lille; trésorier, M. Croin, à Tourcoing; délégué de la Somme, M. Billoré, à Amiens; délégué du Pas-de-Calais, M. Couturaud, à Arras.

Elle a ensuite remis une médaille commémorative à ses membres fondateurs : MM. Contamine, J.-B. Cordonnier, L. Dutouquet, L. Gilquin, A. Mourcou et E. Vandenbergue, à l'occasion de sa 25e année d'existence.

Elle a ensuite entendu une intéressante conférence de M. C. Batteur, sur le rapport de M. Lucien Magne, architecte, relatif à la mission en Grèce pour l'étude de la structure et de la décoration des monuments grecs.

Dans la seconde partie de cette conférence, M. Batteur a adressé tout particulièrement des éloges sur l'architecture grecque primitive et sur les découvertes faites en ces derniers temps à Santorin, Troie, Mycènes, etc.

LES OBSÈQUES DU CARDINAL SPRELZ

Toulouse, 25 janvier. — Aujourd'hui doivent être célébrées, à Toulouse, les obsèques de Son Eminence le cardinal Desprez. Les catholiques du Nord s'assembleront au deuil des fidèles du diocèse de Toulouse, M. le chanoine Vallin, de Lille, est arrivé, ainsi qu'un vicaire général du diocèse d'Ancône, et l'abbé mitré de la Trappe de Sainte-Marie du désert.

L'affluence des étrangers est déjà considérable. Le service d'ordre sera fait par deux compagnies d'artillerie. La cathédrale est richement décorée de tentures funèbres. Déjà toutes les places sont retenues. Tous les corps constitués prendront part au cortège.

A l'« Union Lilloise de la Paix Sociale »

La première des conférences organisées à Lille, pour l'année 1895, par l'*Union de la Paix Sociale*, sous le patronage du Comité de Défense et de Progrès social, a eu lieu, vendredi soir, dans la salle des fêtes de la Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

Cette conférence a été présidée par M. Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, qui, à neuf heures, a pris place au fauteuil, entouré de MM. Béchaux, Delettrez, Selosse, Jonglez, Roquette, Oudois, Guérin, Martin, Masduthoit, etc.

Dans la salle, bondée, se trouvaient un grand nombre de dames, *beaucoup d'ecclésiastiques*, des étudiants.

M. Leroy-Beaulieu, en prenant possession du fauteuil de la présidence, a été *vivement acclamé.*

M. Béchaux a ouvert la séance, en rendant hommage au talent de l'éminent président, et en faisant allusion à l'alliance franco-russe, dont M. Leroy-Beaulieu a été, a-t-il dit, le « ouvreur infatigable ».

Le pain quotidien, a poursuivi M. Béchaux, ne suffirait pas à l'homme, s'il n'avait l'espérance d'une vie meilleure. C'est pourquoi M. Leroy-Beaulieu ne s'est pas contenté d'écrire beaucoup d'excellents ouvrages : il a voulu aussi fonder les conférences de l'Union de la Paix sociale. Pour cela, il s'est adressé à la jeunesse, et surtout à la jeunesse ouvrière. Et c'est à cette jeunesse que l'*Union lilloise* dit que la véritable action patriotique, c'est l'action sociale. Les uns, dit en terminant M. Béchaux, diront : « Vous arrivez trop tôt ! » les autres diront : « Vous arrivez trop tard ! » A tous, nous répétons ce vieux proverbe français : « Aide-toi, le ciel l'aidera ! »

Cette allocution de M. Béchaux est vivement applaudie.

La parole est ensuite donnée à M. Duthoit, pour le rapport sur les conférences sociales de Lille de 1893 et 1894.

Ce rapport, très intéressant, et des plus complets, a été souvent interrompu par des *applaudissements.*

Puis M. Duthoit a rappelé que deux prix, l'un de 300 francs, l'autre de 200 francs, accompagnés des Œuvres de F. Le Play, seront accordés aux auditeurs qui auront le mieux résumé les *conférences.*

— Hier, a dit en terminant M. Duthoit, un auditeur assidu nous adressait ce reproche que nous ne faisons que de la théorie. Ce reproche serait peut-être fondé si nos élus le devaient n'aboutir qu'à de vaines paroles prononcées dans de vaines conférences publiques; mais il n'en est pas ainsi : nous sommes assez puissants pour faire notre devoir ; or, le devoir ne cesse que là où le pouvoir manque.

Quand les applaudissements ont cessé, M. Anatole Leroy-Beaulieu se lève. L'éminent académicien est âgé de 52 ans, mais il n'en paraît pas quarante. Il est né à Saumur. S'il avait les cheveux et la barbe noirs, on le prendrait pour Alphonse Daudet. Mais il est bond.

M. Leroy-Beaulieu donne d'abord lecture d'un télégramme de M. Georges Picot, de l'Institut, qui lui adresse ses vœux pour la réussite des conférences de la Paix Sociale pour l'année 1895.

M. Leroy-Beaulieu dit ensuite qu'il prend la parole en qualité de président du Comité de Défense et de Progrès social. Le péril social, dit-il, va toujours croissant chaque année. Pour le combattre, on ne doit pas beaucoup compter sur le *gouvernement* et il y a lieu, pour nous *Français*, de nous défaire de la foi du salut par l'Etat. « Il s'agit de *réveiller les bonnes volontés.*

Or, partout, dans les salons, comme dans les chaumières, on entend dire qu'il faudrait se grouper pour défendre la société ; et chacun reconnaît la nécessité d'agir. Mais personne n'agit.... Nous ressemblons à ces chanteurs d'opéra qui chantent avec âme, mais sans bouger...

— Quelques-uns de mes amis et moi, continue M. Leroy-Beaulieu, et entre autres M. Georges Picot, nous sommes réunis pour agir. Nous avons été félicités de tous côtés, si bien qu'aujourd'hui, nous n'avons plus que l'embarras du choix... Nous n'osons pas dire jusqu'où nous irons, mais ce que nous pouvons dire avec orgueil, c'est que nous avons commencé. Eh bien, le commencement, c'est la moitié du tout ! C'est à Paris que nous avons débuté, et nous avons ensuite réuni des disciples dans les départements. Mais nous avons aussi trouvé, et surtout dans votre département du Nord, des « missionnaires de la haine », à qui nous voulons opposer des « missionnaires de la Paix sociale ! » Nous avons ainsi créé une sorte de petit séminaire, où nous avons formé des jeunes gens, pour les envoyer, à l'heure de la lutte, sur tous les points du territoire !

... La Défense sociale, poursuit l'orateur, ne se sépare pas du Progrès social. C'est pourquoi nous avons fondé *Comité de la Défense et de Progrès social.* Ce titre n'est peut-être pas très français; mais passons : c'est là une question secondaire...

Notre société est affamée de progrès. Voilà quel a été notre sentiment quand nous avons fondé notre Comité. Nous qui sommes des hommes passionnés pour le progrès social, affamés de progrès social .. Mais, dans ces questions, nous ne voulons pas rester sur un terrain défensif : nous voulons aussi prendre l'offensive, contre les préjugés, contre l'ignorance, contre la misère.

... Notre société n'a pas d'esprit confessionnel, mais cela ne veut pas dire que nous faisons fi des influences religieuses. qui sont une des bases les plus solides des sociétés humaines... Un philosophe disait, naguère, qu'il était temps de reconnaître Dieu à la porte de la cité moderne, en le remerciant de ses services.... Nous ne sommes pas de cet avis. Nous croyons que nous avons besoin de Dieu et que la société ne peut se soutenir sans la force morale. Les lois, la gendarmerie et la force, sont des choses insuffisants ! ..

Nous sommes des Français qui croyons que la liberté est le grand moteur des sociétés humaines; j'oserai dire, comme M. Leroy Beaulieu, que nous sommes des hommes d'étude qui avons foi dans les méthodes scientifiques. Quand on entend ainsi la liberté, la science, le patriotisme, on n'est pas socialiste... — parce que le socialisme tend à amener la désagrégation de la Patrie !

... Aujourd'hui, il est presque de bon ton de se dire socialiste. Si nombreuses sont les vulgaires politiciens voulant obtenir des applaudissements, nous n'aurions qu'à nous dire « socialistes scientifiques... ». Car, pour beaucoup de gens, il suffit d'ajouter, au substantif, un qualificatif...

Aujourd'hui, nous avons toutes sortes de socialismes: nous avons de petits socialismes bénins, qui veulent faire concurrence au socialisme grossier: nous avons le socialisme de salon, le socialisme chrétien, et le socialisme catholique, et le socialisme de ce Monsieur Jourdain qui, autrefois, faisait de la prose, sans s'en douter..

Nous aimons, nous, à avoir moins d'amis, et à rester dans un terrain limité. Nous ne voulons pas faire de concentration politique, — comme aux Chambres... Des idées vagues sont répandues : nous en sommes les premiers. Nous désirons mettre en toutes choses des mots précis, des idées nettes. Le mot de socialisme indique plutôt une théorie qu'une chose : le socialisme n'est guère que la chimie de la science sociale.

Nous voulons, nous autres, combattre, non seulement le nom de socialisme, mais aussi toutes les formes du socialisme. Car, pour faire partir le socialisme révolutionnaire, il faut fermer la porte à toute espèce de socialisme. Nous ne croyons pas le socialisme conforme à la science ou à toute méthode scientifique.

La science sociale est des plus complexes : c'est la plus malsaine de toutes les sciences ; elle est la plus difficile...

Or, il se trouve que tout le monde *aujourd'hui se croit* le droit de la discuter. Alors que l'on n'ose pas toucher à une science moindre, la botanique, par exemple —, on discute la science socialiste, dans une taverne quelconque, entre deux verres. Le premier venu la discute ; celui qui ignore tout la discute : tout le monde la discute, cette science complexe !...

... Quelle est la méthode des sciences sociales? C'est la méthode d'observation, à laquelle on voudrait opposer la méthode sentimentale. Mais, quelque légitime que soit le sentiment, la méthode est antiscientifique.... De ce qu'une souffrance soit imméritée, cela ne veut pas dire qu'on peut la supprimer!

Un autre point, dit encore M. Leroy-Beaulieu, nous met en désaccord avec les socialistes: c'est la notion de la société. On a cru qu'on pouvait monter et démonter cette société. Ça été les principes de la plupart des erreurs de la grande révolution; mais c'est là une notion abandonnée de tous les hommes de science.

La prétention des socialistes se résout à refaire la société, suivant un plan préconçu; mais, on ne peut pas refaire un être vivant. On ne peut pas, impunément, priver une société de ses organes, on ne peut pas changer ses organes de place ! Ce qu'on peut faire, en se conformant aux lois de la nature, c'est se mettre en garde contre la croyance au progrès indéfini, ou plutôt à la fatalité du progrès. Le progrès n'est pas fatal. L'histoire ne nous montre que trop d'exemples de grands peuples, de grandes races, qui ont sombré... Prenons garde de porter atteinte aux organes essentiels de la société !

L'orateur termine en donnant comme devise à ses auditeurs, ces *trois mots : Patrie, Devoir, Liberté.*

Ces trois mots, dit-il, n'ont pas été choisis au hasard. C'est une devise que tout Français au cœur élevé peut accepter. Quand nous parlons de la liberté, nous voulons parler du libre développement de la personnalité.

A côté de la Liberté, nous plaçons le Devoir, car il n'y a pas de liberté sans un devoir correspondant ; et ce devoir, c'est le devoir social, qui, pour nous, ne se borne pas à la charité : il va au-delà. La liberté est un des points par lesquels nous différons des socialistes de toutes les écoles, car le socialisme ne peut durer que par la contrainte. Le socialisme révolutionnaire, par exemple, est la contrainte organisée. Le socialisme est rétrograde !

A ces deux mots *Liberté* et *Devoir*, nous avons ajouté celui de *Patrie.* Il y a trente ans, il y avait des socialistes ; mais jamais la patrie n'avait encore été mise en jeu, comme elle l'est aujourd'hui. On n'avait pas encore dit que la patrie était une chose qui « avait fait son temps. »

La patrie est, pour nous, une chose toujours jeune, toujours nécessaire. Et nous la considérons surtout au point de vue social. Du parle d'humanité : c'est une belle chose ! Mais s'on ne peut pas substituer l'humanité à la patrie. Il faut bien reconnaître que l' « humanité » est bien vague, et que le *cosmopolitisme* ne remplacera jamais la patrie.

Le *cosmopolitisme* est un nouvel esprit de caste : c'est ce que certains appellent la « solidarité internationale » Qu'en serait le résultat? Supprimer les guerres étrangères, en leur substituant les guerres civiles!

Sont-ce les amis, sont-ce les ennemis de la France qui veulent se réjouir du triomphe du socialisme?...

— Je laisse à votre conscience, dit en terminant M. Leroy Beaulieu, le soin de répondre à cette question !

Des applaudissements retentissent et ne cessent que quand M. Béchaux, se levant, remercie l'orateur et engage les auditeurs à se rallier à cette devise: *Patrie, Devoir, Liberté!*

La séance est levée à 10 heures 20.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 25 janvier.* — ABUS DE L'HOSPITALITÉ. — Un domestique du nom de Lefetz Aimé, 45 ans, causait du scandale au Refuge de Nuit à Roubaix où il avait reçu l'hospitalité. On appela un agent qui fut par Lefetz très mal accueilli. De la comparution de Lefetz pour outrages et ivresse; il est condamné à un mois d'emprisonnement et cinq francs d'amende.

MAUVAIS FILS. — Gustave Delnatte, 24 ans, journalier à Roubaix, avait, à son retour du régiment, mené une conduite fort répréhensible qui lui avait valu de la part de sa famille de vives remontrances : il avait dû même renoncer à vivre avec les siens. Aussi, il en conçut un profond ressentiment et alla faire une scène à son père, qui est employé dans un établissement industriel : il exerça envers ce dernier des violences assez graves qui à raison aussi de ses antécédents, lui valent une peine de quatre mois.

TROP FRÔLER AU POSTE. — Pierre Vanlanker, 50 ans, avait été préposé par la société des courses de Tourcoing à la garde du champ: or, il y a quelques semaines, modeste Mesdag voulut, malgré la défense de Vanlanker, traverser la piste. Il s'ensuivit une discussion puis une rixe, et c'est ainsi qu'ils se trouvent tous deux sur les bancs de la correctionnelle pour coups et blessures réciproques. Ils cueillent chacun 25 francs d'amende.

LA JEUNE GÉNÉRATION. — On avait volé à M. Desreumaux, boucher à Roubaix, deux terrines de pâté. M. Chapé, commissaire de police, à qui plainte fut adressée, ouvrit une enquête qui aboutit à l'arrestation de trois jeunes gens âgés de quinze à dix-neuf ans; un quatrième avait réussi à prendre la fuite dès qu'il avait connu l'arrestation de ses camarades. On découvrit bientôt aussi qu'ils étaient les auteurs d'autres vols dans des magasins, où ils avaient enlevé des gilets de laine, de la flanelle et d'autres objets de lingerie.

Comme de très mauvais renseignements sont fournis sur leur compte, ils sont : Dupont Jules et Charles Briel, tous deux mineurs de seize ans, envoyés en correction jusqu'à l'âge de dix-huit ans et demi. Quant à Richard Lesaffre, qui est en outre sous le coup d'un arrêté d'expulsion, il est condamné à six mois de prison; Jacques De Smet encourt, lui, une peine de quatre mois.

ESCROQUERIE A LA LETTRE. — Un habitant de la rue du Château, à Roubaix, avait, il y a quelques jours, reçu la visite d'un individu disant s'appeler Antoine Robert, et exercer la profession d'entraîneur. Il lui déclara venir de la part de M. Tesse, propriétaire à Saint-Germain, et lui demanda un secours en argent.

M. W... eut la bonne idée de télégraphier à M. Tesse, qui lui répondit ne point connaître le personnage. Ce dernier fut aussitôt signalé et arrêté. Son véritable nom était Laurent Lhoest et il avait été condamné, il y a dix mois, à un an de prison par défaut, pour vol au préjudice d'une femme Delaune-Billaud à Tourcoing. Comme il fait opposition à ce dernier jugement, il voit sa peine confirmée, et quant à l'autre tentative d'escroquerie qu'il avait dû rester renouvelée chez d'autres personnes, il est condamné à quinze mois avec confusion.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 24 janvier.* — La séance est ouverte, à deux heures précises, sous la présidence de M. Claustre, juge de paix des cantons Est et Ouest, assisté de son greffier, M. Waymel. M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, occupe le siège du ministère public.

Des ordres plus sévères que jamais sont donnes pour la séparation bien marquée de l'auditoire en deux groupes : les intéressés et les curieux. Ceux-ci, toujours très nombreux, sont refoulés en une masse compacte vers le fond de la vaste salle, de façon à établir une large démarcation qui laisse libre l'accès du prétoire aux personnes appelées à comparaître comme inculpées ou comme témoins. M. Buns, huissier audiencier, veille à la stricte exécution de cette consigne, dont nous avons eu déjà l'occasion de dire beaucoup de bien, pour ses excellents résultats au point de vue d'une plus prompte expédition des affaires.

Le rôle, ni plus ni moins chargé qu'aux précédentes audiences, comporte une soixantaine de causes, y compris six remises.

LA LOI DU 2 NOVEMBRE 1892. — Le 6 décembre dernier, M. Carlos Lefebvre, inspecteur départemental du travail dans l'industrie de l'arrondissement de Lille, en résidence à Tourcoing, a relevé, dans les conditions suivantes, à la charge de MM. Léon Allart et Cie, peigneurs, Grande Rue, une infraction à l'article 3 de la loi du 2 *novembre 1892* sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les manufactures. Une ouvrière, Virginie Decleyn, avait été employée de 6 heures du matin à 7 heures du soir, avec repos de midi à une heure, soit 12 heures de travail effectif.

L'infraction, avouée par elle, avait été reconnue par le directeur. Ce dernier s'en était excusé en disant que le travail de nuit était supprimé. L'équipe de jour faisait le service de la matinée, et l'équipe de nuit celui de l'après-midi ; mais un cardeur étant venu à faire défaut dans l'après-midi, l'ouvrière avait accepté avec empressement l'occasion de le remplacer.

M. Achille Rousseau, l'un des associés, représente à l'audience la maison Léon Allart et Cie. Il vient à son tour reconnaître la contravention, qui n'est, d'après lui, qu'un manquement exceptionnel. Le Tribunal, obligé de sévir, applique aux inculpés une pénalité de cinq francs.

Cette satisfaction donnée aux devoirs de son mandat. M. Claustre invite M. Achille Rousseau à siéger quelques *instants à ses côtés, pour se familiariser un peu avec les* obligations de sa nouvelle fonction. On sait que cet *honorable industriel a été nommé suppléant du juge de* paix des cantons Est et Ouest de Roubaix, en remplacement de M. Joseph Quinis, décédé. M. Achille Rousseau défère à l'invitation qui lui est faite, et va prendre place à la table du Tribunal.

LA MUNICIPALITÉ DE CROIX CONTRE DES ENTREPRENEURS DE PAVAGE. — *Affaire Vandekerckhove. — Prononcé du jugement.* — Cette affaire, d'après les usages établis, aurait dû ouvrir l'audience, à cause du jugement à prononcer; mais le juge titulaire tenait, on l'a compris, à éviter à son nouveau suppléant l'ennui d'une longue attente dans la salle au milieu du public.

Nos lecteurs savent par de précédents comptes-rendus de quoi il s'agit ici. Des entrepreneurs de pavage de Roubaix, MM. Camille Deschuymer et Henri Vandekerckhove fils, membres de la société Vandekerckhove et Cie, étaient poursuivis pour avoir déposé des matériaux sur la voie publique, à Croix, sans en avoir demandé et obtenu l'autorisation, les 24 et 26 jui let dernier. Le dépôt, dans ces conditions, constituait d'après le ministère public, une infraction à l'article 2 de l'arrêté municipal du 28 mai de la même année.

A l'audience du 10 janvier, après des remises successives qui prorogeaient à plusieurs mois, la personnalité de M. Edouard Vandekerckhove père ayant été visée à tort dans le bulletin de contravention, sous le prétexte qu'il était civilement responsable de son fils mineur, Me Paul Dhellemmes avait porté la parole pour les inculpés. Les conclusions du défenseur ne tendaient à rien moins qu'à faire déclarer illégal l'arrêté du maire de Croix, qui peut simplement exiger une déclaration préalable des dépôts de matériaux faits sur la voie publique. Cette déclaration a pour objet de mettre l'Administration municipale en mesure de faire observer toutes les prescriptions relatives à la sécurité et à la salubrité publiques.

M. le juge de paix accepte que le fait, par l'Administration, d'exiger une demande d'autorisation, n'est pas contraire à l'article 471, paragraphe 4, du Code pénal, parce que toutes les fois qu'on n'aura pas demandé l'autorisation, on pourra échapper à l'application de l'arrêté en just fiant de la nécessité du dépôt.

En conséquence, il déclare que l'arrêté est légal, et condamne qu'il n'en pas discuté la nécessité du dépôt, Edmond Deschuymer et Vandekerckhove fils à deux amendes d'un franc chacun, pour les deux contraventions relevées.

Edouard Vandekerckhove père est renvoyé des fins des poursuites, parce que son fils Henri, émancipé régulièrement le 14 août 1893, est apte à faire acte de commerce.

LA LOI DU 12 JUIN 1893. — La loi du 12 juin 1893, corollaire de celle du 2 novembre 1892, concerne plus spécialement l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels. A la date du 11 décembre dernier, l'inspecteur départemental déjà nommé a constaté, à la charge de MM. Isaac Holden et Cie à Croix, que deux ouvriers de la maison, Henri Samain et Jules Potier, étaient tombés, en déchargeant des caisses au moyen d'une grue, dans une avant-cave non cloturée, ce qui constitue une contravention à l'article 2 de la loi en question.

Le directeur du peignage, M. William Lethwaite, déclare qu'il était absent au moment de la visite de M. Carlos Lefebvre, mais qu'aussitôt après l'accident, d'ailleurs sans gravité, un mur en maçonnerie avait été élevé autour de la fosse, pour servir de parapet. Il ajoute qu'en tout cas, aux termes de l'article 6, le fonctionnaire aurait dû, avant de dresser procès-verbal, faire sa mise en demeure par écrit sur le registre de l'usine, à sa disposition dans la loge du concierge, formalité qu'il a négligé de remplir.

M. le juge de paix demande au mandataire de MM. Isaac Holden et Cie s'il désire que l'affaire soit remise à huitaine, pour plaider sur ce point de droit ; mais M. Lethwaite n'insiste pas, et préfère que le Tribunal passe condamnation, séance tenante.

La pénalité applicable est de cinq à quinze francs : par *suite de l'admission des circonstances atténuantes, le* Tribunal n'inflige que le minimum.

ENTRE INSPECTEURS D'ASSURANCES. — L'*Utrecht* et l'*Alliance belge.* — Dans l'après-midi du mercredi 17 novembre dernier, une discussion surgissait à l'estaminet Gérard, boulevard Gambetta, entre deux inspecteurs d'assurances sur la vie, et se terminait par une rixe sur la voie publique. L'un des adversaires, M. Fernand Roumec, représente la compagnie hollandaise l'*Utrecht* ; l'autre, Guillaume Servranx, est le mandataire de la compagnie l'*Alliance belge.*

D'anciennes rancunes divisent les deux agents, qui sont tous les deux poursuivis pour violences légères réciproques.

Plusieurs témoins de la scène viennent déposer pour ou contre chacun des inculpés. Il résulte toutefois de l'ensemble des dépositions recueillies à la barre, que M. Servranx aurait été le premier agresseur, en crachant au visage de M. Roumec.

C'est sur ce fait que s'appuie Me Clement, secrétaire de Me Delemer, du barreau de Lille, pour plaider l'incompétence du tribunal de simple police, et demander le renvoi de l'affaire devant le tribunal correctionnel de Lille. Il se base sur ce que l'action de cracher à la figure d'un tiers constitue à elle seule une violence grave, motivant l'application de l'article 311 du Code pénal.

Avant de se prononcer, M. Claustre remet la cause à huitaine, pour entendre M. Vancoseinobre, commissaire de police du troisième arrondissement, qui a dirigé l'enquête.

ACTUES AFFAIRES. — Le reste de l'audience est occupé par les menues contraventions de toute sorte, au nombre desquelles l'ivresse publique compte plus de trente-cinq représentants des deux sexes. Une amende uniforme de cinq francs est infligée à ces disciples de l'intempérance, et l'un d'eux, récidiviste endurci, est en outre puni d'une journée d'emprisonnement.

Le Tribunal exerce la même sévérité contre Ernest Lourme, menuisier à Croix; Arthur Vynck, cocher de place; François Duprez, rattacheur; Charles Hus, charretier, ces trois derniers demeurant à Roubaix, tous quatre inculpés respectivement dans des affaires de violences légères.

La séance est levée à quatre heures et demie.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les tramways électriques

Roubaix, le 25 janvier.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix.*

J'ai recours à votre obligeance habituelle pour vous prier de bien vouloir insérer dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, la lettre suivante :

Les lecteurs du *Journal de Roubaix* ont tous pu voir, dans le numéro du 26 janvier, l'accident survenu à Bordeaux, causé par la rupture d'un fil télégraphique et abandonné sur le câble aérien de la traction électrique du tramway. Deux chevaux se sont embarrassés dans ce fil, et ont été *foudroyés !!!*

Voilà donc à quoi nous sommes maintenant exposés; on y songe avec effroi, et on se demande à qui incombraient de semblables accidents, et si les mesures et précautions nécessaires ont été prises pour éviter, ici surtout où la rupture des fils téléphoniques et télégraphiques est si fréquente.

Il est à espérer que les municipalités de nos deux villes ont songé à préserver les habitants d'une exécution capitale par l'electricité.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Un lecteur.

Concerts et Spectacles

Lens (France). — Une grande fête-concert, organisée par le *Club des Méli-Mélo* de Roubaix avec le concours de plusieurs artistes distingués, sera donnée dans la salle des fêtes, chez M. Quique, le dimanche 3 février, à 5 heures. Le programme irreprochablement composé et la réputation que le *Club des Méli-Mélo* s'est acquise font espérer une soirée exceptionnelle.

Tourcoing. — Parmi les distinctions accordées récemment par le ministère des beaux-arts, nous remarquons le nom de Mlle Charlotte Wyns, de l'Opéra-Comique de Paris, promue au grade d'officier d'Académie. La charmante artiste est bien connue de nos dilettanti, qui ont eu plusieurs fois le plaisir de l'entendre aux concerts de l'Association symphonique de Tourcoing. On sait le cachet tout personnel et très artistique qu'elle a su donner à l'interprétation des rôles si différents de *Mignon* et de *Carmen* et la grande part qu'elle a eue au succès de la millième représentation du chef d'œuvre du maître Ambroise Thomas. Nous envoyons à la gracieuse artiste toutes nos félicitations pour cette distinction si méritée à laquelle sa jeunesse ajoute un nouveau prix.

Mouveaux. — Une fête de bienfaisance, organisée par l'Association des Anciens élèves de l'école de Mouveaux avec le gracieux concours des *Méli Melo* de Roubaix, en faveur des enfants pauvres de l'école, aura lieu le dimanche 17 février à 5 heures très précises. Les organisateurs n'ont rien négligé pour donner le plus d'attrait possible à cette fête de famille, méritoire entre toutes

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)

Dimanche 27 janvier, à 3 h. 3/4

PREMIER GRAND CONCERT POPULAIRE

donné par l'Association symphonique de l'Ecole nationale de musique, sous la direction de M. Kozul, avec le concours de Mlle Minssart, M. Minssart et M. Meyer.

PRIX DES PLACES : Fauteuils, loges et baignoires et Pourtours, 1,00; 1re Galeries, 0,50 ; 2e Galeries, 0,25 cent.
LOCATION : 25 cent. pour les places numérotées, 0,10 non numérotées, *chez M. Jubé, rue de la Gare. (Téléphone*

PAS-DE-CALAIS

Arras. — *Inondations.* — La crue des rivières a amené de nouvelles inondations dans le Boulonnais et aux environs de Calais et de St-Omer.

Le mauvais temps

Une violente tempête de neige s'est abattue depuis hier sur toute la région des Vosges et jusque dans le Doubs.

Le service des trains de l'Est est en partie désorganisé. La circulation est interrompue entre Avricourt et Nancy, qui est devenue tête de ligne. Des chasse-neiges ont été lancés de tous côtés. L'Express Orient est arrivé ce matin à Paris avec un retard d'une heure. A Romont, un train a été bloqué.

Dijon, 25 janvier. — On signale des inondations sur plusieurs points du département. Sur la ligne de Châlons à Gray, entre Seure et Chèvres, la voie ferrée a dû être consolidée. A Champagne sur Vingeanne, la digue du canal de la Marne à la Saône s'est rompue à 30 mètres de la Ramée.

Des blocs de pierres ont été entraînés assez loin dans les champs voisins. Les routes sont coupées par les eaux qui atteignent 80 centimètres de hauteur.

En Angleterre, la tempête continue. La marée a été *formidable* sur les côtes. Une falaise s'est ébonlée à Eccles. L'emplacement de l'ancien phare cotier de Horsey a disparu sous les eaux. La Tamise a haussé d'un mètre à Windsor. La rivière Ouse a débordé. Le service entre Douvres et Calais a été repris à grand peine.

En Belgique le temps est affreux. Tous les cours d'eau montent; on craint des inondations.

Beaucoup de malades souffrant de la goutte, de rhumatismes, migraines, névralgies, ont pris les Pilules Suisses à leur plus grande satisfaction.

39369d

Ecole des sciences sociales et politiques

DE LILLE

COURS DE SOCIOLOGIE PROFESSÉ PAR M. LE CHANOINE DIDIOT

(5e LEÇON)

M. Didiot compare les diverses sociétés au point de vue de leur perfection et au point de vue de leur nécessité.

1° Comparaison des sociétés au point de vue de leur perfection.

Elle est triple: quant à l'essence, quant aux relations internes, quant aux relations externes.

Quant à l'essence. — La société la plus parfaite à cet égard est l'Eglise, parce qu'elle donne la vie surnaturelle, tandis que les autres sociétés: Etat, famille, simples sodalités, n'ont trait qu'à la vie naturelle.

Quant aux relations internes, aux rapports entre les membres d'une même société. En première ligne vient l'Eglise, puis la famille, ensuite les sodalités, enfin l'Etat. L'Eglise réalise beaucoup mieux que les autres l'unité et la cohésion, soit dans l'enseignement, soit à l'égard des lois de la conscience, de la morale et de la justice. La famille crée entre ses membres une profonde intimité résultant de la communauté continuelle de vie et de l'union dans les mauvais jours comme dans les temps heureux. Les sodalités, par leur formation libre et volontaire, par la communauté de but immédiat, unissent plus que l'Etat ou les *germes de discorde* sont malheureusement trop nombreux entre les citoyens, et où les intérêts sont souvent très opposés entre les administrés et les administrateurs.

Quant aux relations externes, intersociales, rapports de société à société. La société la plus parfaite est celle qui réunit au plus haut degré : 1 l'indépendance; 2° la force de résistance; 3° la force d'expansion. C'est toujours dans le numéro que Léon X II emploie dans ses Encycliques l'expression de société parfaite. A ce point de vue, les sociétés viennent dans l'ordre suivant : Eglise, Etat, sodalités, famille. L'Eglise a reçu de son divin fondateur une indépendance absolue en ce qui concerne ses fonctions propres. « Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. » Si elle n'a pas, comme l'Etat, une force de résistance garantie par de nombreuses armées, elle a la promesse de Jésus-Christ que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elles.

Enfin, quant à l'expansion, personne n'ignore que l'Eglise catholique s'étend au monde entier, tandis que l'Etat est nécessairement restreint et limité. Après l'Eglise, après l'Etat, viennent les sodalités qui, par le nombre de leurs adhérents et la puissance de leurs ressources, sont p